



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxes foncières

Question écrite n° 288

Texte de la question

M Philippe Vasseur interpelle M le ministre de l'agriculture et de la forêt à l'heure où il prépare les premières mesures dans le cadre du budget sur le caractère injuste, anti-économique et inadapté aux contraintes de la politique agricole commune de la taxe foncière. Si les dispositions adoptées dans le cadre de la loi de finances pour 1988 : établissement d'un lien entre le taux du non-bâti et celui de la taxe d'habitation, le début de la prise en charge par l'État du manque à gagner résultant de l'exonération trentenaire accordée aux propriétaires boisés, constituent des acquis incontestables pour les agriculteurs et apparaissent comme des gestes de bonne foi de la part des pouvoirs publics, il n'en demeure pas moins que les problèmes de fond ne sont pas résolus. En effet, l'avenir des zones rurales ou l'activité principale, voire seul secteur d'activité économique est lourdement compromis par la taxe foncière. C'est pourquoi, elle doit être supprimée purement et simplement. La révision cadastrale complète, annoncée pour 1990, arrive beaucoup trop tard pour ne pas être dépassée par l'ampleur du problème qui se trouve désormais posé. Il lui demande alors de bien vouloir lui exposer ses projets en la matière.

Texte de la réponse

Reponse. - Les problèmes soulevés par l'honorable parlementaire sur la fiscalité foncière rejoignent les préoccupations du ministre de l'agriculture et de la forêt. Les enjeux en cause dépassent le seul secteur agricole et concernent l'ensemble de la fiscalité locale et le financement des collectivités locales. Les réflexions qui sont menées à l'heure actuelle sur ces sujets devraient permettre au Gouvernement de préciser quelles orientations il sera amené à retenir en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 288

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2105